

Décision

Générale

colonial

Décision n° 203 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 203

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois à passer à Toulouse. 74, rue des Trente-six Ponts (Haute-Garonne), est accordé à M. Saint-Laurens (Pierre), Magistrat de 5° grade, 5° échelon de la France d'Outre-Mer, Juge suppléant près le Tribunal de Djibouti. M. Saint-Laurens (Pierre), indice 375, groupe IT, qui voyagera seul, est autorisé à utiliser la voie anormale. Il percevra avant son départ une avance représentant les frais de passage Djibouti-Toulouse à charge pour lui de justification desdits frais dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, ... Le départ de M. Saint-Laurens est prévu à compter du 20 mars 1960. À cette date l'intéressé aura accompli un séjour ininterrompu de 2 ans, 3 mois et 18 jours dans le Territoire. La dépense est imputable au Budget de l'Etat.